

EGLISE ST HILAIRE

Suite des évènements survenus le samedi 11 février 2023

L' intoxication collective au monoxyde de carbone survenue en début de soirée a déclenché le déploiement massif des services de secours (pompiers et SAMU et gendarmerie). De nombreuses personnes présentant des symptômes de maux de tête et nausées ont été prises en charge dans la salle polyvalente par les équipes médicales afin de surveiller l' évolution de leur état de santé.

C' est ainsi qu' une grande majorité d' entre-elles a pu regagner leur domicile en fin de soirée et 7 personnes ont néanmoins été dirigées vers les établissements hospitaliers pour une surveillance prolongée. Outre la forte médiatisation qui s' est déclenchée dès le lendemain, il est important de signaler le grand professionnalisme des pompiers et des personnels médicaux du SAMU qui ont su rassurer et soigner les victimes.

Cette intoxication au monoxyde de carbone a pour origine une mauvaise combustion d' un système de chauffage portatif au gaz (bouteille de 35 kg surmontée d' un radiateur) qui a fonctionné trop longtemps avant la cérémonie.

Ce dispositif a depuis été mis hors service, et des dispositions ont été prises pour faire les vérifications nécessaires au niveau du système de chauffage fixé au plafond de l' église. Un contrôle de l' étanchéité du réseau gaz est en cours, ainsi que l' installation d' équipement de sécurité.

En attendant, l' église reste ouverte aux célébrations, mais sans utiliser le chauffage. A terme, il conviendra de ne plus réaliser de préchauffage mais et d' allumer les radiateurs juste avant l' entrée des personnes.

> PAGE 2

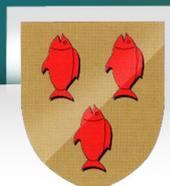
- Travaux de rénovation de la sacristie
- Projet d'installation d'une antenne-relais Free sur le territoire de la commune de Tincques
- Une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

> PAGE 3

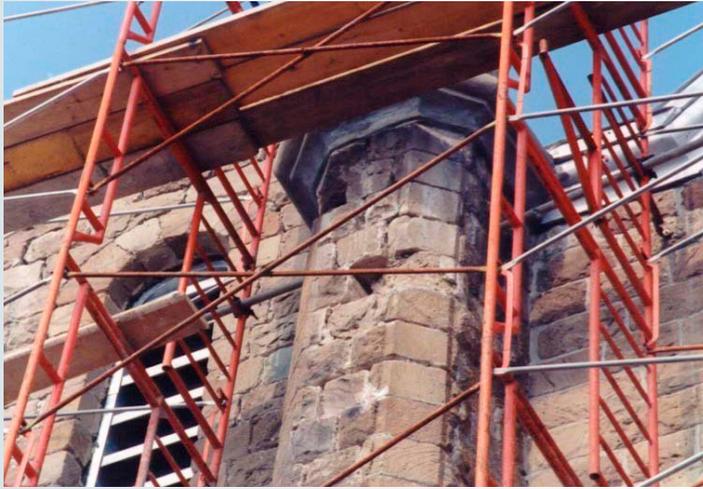
- Un pass' déchets pour la déchetterie
- Malette de diagnostic énergétique

> PAGE 4

- Célébration de Sainte-Geneviève, Sainte patronne des gendarmes Tincques le 16 janvier 2023



Travaux de rénovation DE LA SACRISTIE



DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU NIVEAU DE LA SACRISTIE, ILS CONSISTENT EN LA POSE DE NOUVEAUX REVÊTEMENTS MURAUX ISOLANTS AINSI QU'AU PLAFOND.

Dans le courant de l'année, il s'agira de rénover l'enceinte murale extérieure constituée de pierres blanches. Les travaux consisteront à gratter les pierres, réparer et remplacer les plus abimées puis réaliser les joints à la chaux. L'ensemble sera par la suite recouvert d'un hydrofuge. Les travaux seront réalisés par l'association Le Coin Familial qui est un chantier d'insertion mis à disposition des communes par la CCCA pour la rénovation du patrimoine.

Pour mener à bien cette opération, la commune fait appel aux habitants pour récupérer des pierres blanches qui seront très utiles aux travaux. Si vous en disposez, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Projet d'installation d'une antenne-relais Free sur le territoire DE LA COMMUNE DE TINCQUES

DANS L'OBJECTIF D'AMÉLIORER SA COUVERTURE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, L'OPÉRATEUR FREE ENVISAGE D'IMPLANTER UNE ANTENNE RELAIS À L'ARRIÈRE LA SALLE DE SPORTS SUR L'EMPRISE COMMUNALE.

Conformément à la réglementation en vigueur, la société Free mobile a réalisé un dossier d'information à l'attention des riverains : DIM (Dossier d'Informations Mairie).

Le dossier papier est consultable sur place en mairie (aux heures d'ouverture) et la version numérique sur le site de la commune (<https://ville-tincques.fr>).

A l'issue de cette période de consultation de trois semaines, ce projet fera l'objet d'une délibération, lors de la prochaine séance du conseil municipal, prévue début avril.



Une aide pour l'acquisition d'un VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle, la communauté de communes des campagnes de l'Artois a décidé d'accorder aux habitants du territoire une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou standard ou d'un kit d'électrification neuf ou d'occasion

Jusqu'à 300€ d'aides possibles pour l'achat de votre vélo !

Pour tous renseignements et pour connaître les conditions, rendez-vous sur le site internet des campagnes de l'Artois ou par téléphone au 03.21.220.200.

Un pass' déchets POUR LA DÉCHÈTTERIE

A compter de septembre 2023, un pass' déchets sera nécessaire pour accéder en déchèterie



Mon Pass'Déchets en 4 étapes

1

Je me connecte sur www.sma62.fr

2

Je crée mon compte en remplissant le formulaire

3

Je fais ma demande de Pass' Déchets

4

Je récupère mon Pass'Déchets en déchèterie

Des formulaires papiers sont également disponibles en déchèterie ou en mairie sur simple demande*.

On vous explique

Pourquoi le mettre en place ?

Le contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs, se généralisant partout en France :

- Réserver l'accès aux seuls et uniques habitants du territoire du SMAV
- Améliorer la sécurité des usagers et des valoristes en fluidifiant les conditions d'accueil
- Améliorer les coûts de traitement

Comment faire sa demande de Pass' Déchets ?

Deux possibilités pour l'inscription :

- En ligne à partir du site internet du SMAV dans l'Espace Usager

Une version numérique du Pass'Déchets (e-badge) est également disponible dès votre inscription.

- Un formulaire papier peut être téléchargé sur le site internet du SMAV ou retiré en déchèterie et en mairie sur simple demande. (Traitement plus long)

Le formulaire est à renvoyer par voie postale ou à déposer au siège situé au 11 rue Volta, 62217 Tilloy-Lès-Mofflaines, ou à remettre dans l'une des douze déchèteries du SMAV, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une copie de pièce d'identité.

Le temps de traitement peut varier en fonction du nombre des demandes. **La mise en place du contrôle et de ses modalités ne seront pas effectives avant septembre 2023.**

L'accès ne vous sera pas refusé si vous n'avez pas encore votre badge d'ici ce délai.

Comment récupérer son Pass' Déchets ?

Vous pouvez récupérer votre Pass'Déchets dans la déchèterie sélectionnée lors de votre inscription sur présentation d'une pièce d'identité.

Les modalités d'accès

L'accès en déchèterie sera limité pour les particuliers à :

- 8m³/jour
- 30m³/an par foyer (soit un camion benne)

Un passage équivaut à 0.5 m³ minimum (soit 60 passages/an)

Exemples de volumes estimés :



Aide en ligne disponible sur www.sma62.fr/les-decheteries

*Inscription EXCLUSIVEMENT via le lien disponible sur le site www.sma62.fr ou par formulaire papier disponible en mairie et en déchèterie.



www.sma62.fr

N°Vert 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

A VOS AGENDAS

● 1^{er} avril : Repas dansant du club de basket-ball à la salle polyvalente

● 10 avril : chasse aux oeufs de Pâques à partir de 11h00 sur les stades de football

● 16 avril : Concert des unions musicales de Tincques et Maresquel dans l'église St Hilaire

● 13 mai : Repas organisé par la société de chasse dans la salle polyvalente

● 14 mai : Parcours du coeur organisé par le comité des fêtes (2 parcours au départ de l'école)

Malette de diagnostic ÉNERGÉTIQUE

Auto-diagnostiquer mon logement ? C'est parti !

● La communauté de communes propose aux habitants du territoire, d'emprunter une mallette autonome de diagnostic énergétique pour auto-diagnostiquer leur logement de manière simple, autonome et gratuite.

● Le raccordement électrique des pompes de refoulement est réalisé, l'entreprise Balestra doit intervenir pour la mise en service des pompes. Les autorisations de branchement au réseau collectif vous seront envoyées début 2023 par les services de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, vous pourrez retrouver toutes les modalités de raccordement et les subventions possibles auprès du service assainissement de la CCCA. (03 21 22 02 20).



Célébration de Sainte-Genève, Sainte patronne des gendarmes TINCQUES LE 16 JANVIER 2023



LUNDI 16 JANVIER 2023, EN L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE DE TINCQUES, S'EST TENUE LA COMMÉMORATION DE LA SAINTE-GENEVIÈVE, PATRONNE DES GENDARMES.

CETTE CÉLÉBRATION, ORGANISÉE CHAQUE ANNÉE DANS UNE COMMUNE DIFFÉRENTE, VISE À RÉUNIR LES AUTORITÉS CIVILES ET MILITAIRES, AFIN DE SALUER L'ENGAGEMENT DE CELLES ET CEUX QUI ŒUVRENT AU QUOTIDIEN POUR LA PROTECTION ET LA DÉFENSE DES CITOYENS, MAIS AUSSI DE RÉUNIR, DANS CE CADRE, LA GRANDE FAMILLE DES GENDARMES.

- Chaque année, les gendarmes se réunissent à l'occasion d'une messe pour leur sainte patronne. C'est dans ce cadre que le lundi 16 janvier 2023, les militaires de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Pol-Sur-Ternoise, placés sous le commandement du Capitaine Xavier CHAMPAIN ont rendu hommage à Sainte-Genève, leur protectrice.

- Un public d'officiels en grand uniforme, actifs, retraités, anciens combattants, portes drapeaux, élus, amis de la gendarmerie mais également de très nombreux fidèles, se sont retrouvés en cette occasion sur les bancs de l'église Saint Hilaire de Tincques pour fêter la Sainte patronne

de la Gendarmerie qui dans le calendrier chrétien apparaît le 3 janvier date de sa mort. La messe a été célébrée par l'abbé Jean-Marie REVERSE, aumônier militaire du groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais.

- A l'issue de l'office religieux, un dépôt de gerbes au pied du monument aux morts a été effectué par Monsieur CASTANIER – secrétaire générale de la Préfecture du Pas-de-Calais, par le Colonel PETIT du groupement de gendarmerie départementale à Arras, par Monsieur THELLIER Maire de la commune, par le Capitaine CHAMPAIN, par les présidents des associations patriotiques et les présidents des retraités de l'Arme. Les portes drapeaux

accompagnaient la cérémonie ainsi que l'harmonie municipale de Tincques, placée sous la direction de monsieur Michel LEGRAND.

Une réception dans la salle polyvalente a clôturé cette belle cérémonie, au cours de laquelle, un temps a été consacré à des prises de paroles de monsieur THELLIER, maire de la commune, par le Capitaine CHAMPAIN, Commandant la gendarmerie de Saint-Pol-Sur-Ternoise et Monsieur CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture d'Arras.

Un moment de convivialité a suivi les discours d'usage.